

15ème Congrès Francophone sur les Sciences Séparatives et les Couplages de l'AFSEP SPONSORING

28 > 30
MARS 2023

Paris Expo
Porte de Versailles

	Société					
	Adresse					
	Code postal	Ville				
Pays						
	Responsable					
	E-mail					
		Bon de comma	ande			Je coche
Catering	41	Lunch seminar		Préciser le jour :	2.800	
		Pauses café		Préciser le jour :	800	
		Diner de gala			2.700	
Sacoche		Logo sur la sacoche des congress			750	
congressiste		Encart dans la sacoche des congressistes (flyer ou goodie)			500	
Publicité dans recueil conférences		2 ^{ème} de couverture			800	
		3 ^{ème} de couverture			600	
		4 ^{ème} de couverture			900	
		Page intérieure			500	
		i age interieure			300	
Visibilité		Cordon porte badge			800	
		Roll-up devant la salle de confér	ences		800	
Internet	\$ D &	Bannière sur le site internet			950	
		e-mailing sur le fichier des partic	cipants		650	
Tota	HT 1.000 à 2.500 €	Sponsor Bronze		TOTAL HT		
IULA	TITI INDUO A LIDUU C	JOUISUI DI UIIZE		IUIALIII		

CONDITIONS DE RESERVATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Total HT 2.500 à 5.000 €

Total HT > 5.000 €

Les réservations seront prises dans l'ordre d'arrivée chronologique des demandes. 50 % à la commande, le solde un mois avant le Congrès, pour le 1er mars 2023. Paiement par chèque à l'ordre de CEYZ/ SEP 2023 ou virement bancaire (RIB sur facture).

Sponsor Silver

Sponsor Gold

1 pass Congrès 3 jours sera attribué par tranche de 1.300 € HT

Mention manuscrite "Bon pour accord", et cachet de l'entreprise
Je reconnais accepter les conditions générales de vente inscrites ci-dessous

Formulaire à renvoyer complété et signé à l'attention de Thierry GUERMONPREZ : info@sep2023.fr



15ºmº Congrès Francophone sur les Sciences Séparatives et les Couplages de l'AFSEP www.sep2023.fr

28 - 30 MARS 2023 Paris Expo Porte de Versailles Mêmes dates, même lieu



TVA 20 %

TOTAL TTC



DISPOSITIONS GENERALES - Les modalités d'organisation du congrès, notamment dates d'ouverture et de fermeture, lieu, prix et publics autorisés sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative. L'organisateur peut annuler ou reporter le congrès s'i constate des raisons majeures, imprévisibles ou économiques (telles qu'incendie, inondation, destruction, accident, cas fortuit, grève à l'échelon local, national ou international). Si le congrès ne peut avoir lieu, les demandes des sponsors sont annulées et les sommes disponibles, après paiement les dépensess engagées, sont réputées des ponsors sont annulées disponibles, après paiement les dépensesses engagées, sont réputées associées au congrès et donc transférées.

PARTICIPATION - L'annulation d'une prestation réservée par un sponsor ne le libère pas de l'obligation de payer la commande passée, ni ne lui donne droit au remboursement des sommes déjà payées. Les mêmes règles s'appliquent en particulier pour les déjeuners ou le recueil des conférences. Dans le cas où des catalogues, des bases de données ou d'autres informations sont compilés (par exemple pour une utilisation sur Internet ou sous forme imprimée), l'organisateur es

particulier pour les déjeuners ou le recueil des conférences. Dans le cas où des catalogues, des bases de données ou d'autres informations sont compilés (par exemple pour une utilisation sur Internet ou sous forme imprimée), l'organisateur es dégagé de toute responsabilité pour toute erreur dans ces informations. La responsabilité de l'organisateur pour le paiement de dommages et intérêts aux exposants dans le cadre du contrat est limitée aux dommages directs jusqu'à un montan équivalent au prix de la commande passée. L'organisateur n'est en aucun cas responsable, à l'exception d'une négligence grave, des dommages indirects tels que le manque à gagner, la perte de revenus ou tout autre dommage général en capital. Les exposants donnent à l'organisateur le droit de traiter les données personnelles pour le traitement des demandes. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord sera résolu devant le tribunal de commerce de Nantes qui est déclaré seul compétent.